



Commune de Vollèges

Tél 027 / 780 64 10
Fax 027 / 780 64 11

Chèques postaux 19-3790-0

Vollèges, le 30 août 2017 2017

Votations fédérales du 24 septembre 2017

L'assemblée primaire est convoquée pour **le dimanche 24 septembre 2017** à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet :

Votations fédérales

1. De l'arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire », retirée) ;
2. De l'arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée ;
3. De la loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.

Heures d'ouverture des bureaux de vote

Vollèges	samedi soir	23.09.2017	de 18h00 à 19h00
	dimanche	24.09.2017	de 10h00 à 12h00

Vote au bureau

Le citoyen qui se déplace au bureau de vote doit prendre avec lui le matériel de vote qu'il a reçu à son domicile. Il ne doit pas oublier la feuille de réexpédition, car elle sert de carte civique.

Vote par correspondance

Le citoyen peut voter par correspondance, sans indication de motifs, dès qu'il a reçu le matériel de vote. Un envoi non affranchi ou insuffisamment affranchi **n'est pas accepté**.

Il peut également déposer l'enveloppe de transmission dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal les jours ouvrables qui précèdent le scrutin de **08h30 à 11h30, ainsi que le lundi soir de 17h30 à 19h00**. Le vote doit être déposé dans l'urne officielle. Les enveloppes déposées dans la boîte à lettres de la commune **ne sont pas acceptées**.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE
VOLLEGES